

Autorité de Sûreté Nucléaire
Direction de l'environnement et des
situations d'urgence
15, rue Louis Lejeune
CS 70013
92541 MONTROUGE CEDEX.

Fontenay-aux-Roses, le 13 novembre 2023

Objet : Registres mensuels du Centre CEA/PARIS-SACLAY, site de Fontenay aux Roses – **Septembre 2023**

Réf. : CEA/P-SAC/DSPS/SPRE/2023-1129

Affaire suivie par : Sébastien MAROT – CEA/P-SAC/DSPS/SPRE/SCRE ☎ : 01.69.08.95.38

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, les registres relatifs à la surveillance radiologique et physico-chimique de l'environnement, des rejets gazeux et liquides du mois de septembre 2023.

Il est à noter :

- dans le registre physico-chimique en page ½ :
 - à l'émissaire 17, pour l'échantillon moyen du 12/09/23, un rapport de biodégradabilité (DCO/DBO5) supérieur à la valeur seuil réglementaire de 2,5. Toutefois, les concentrations et flux de ces paramètres restent très en deçà des concentrations et flux maxima autorisés,
 - à l'émissaire 55, pour l'échantillon moyen du 12/09/23, un rapport de biodégradabilité (DCO/DBO5) supérieur à la valeur seuil réglementaire de 2,5. Toutefois, les concentrations et flux de ces paramètres restent très en deçà des concentrations et flux maxima autorisés,
- qu'il n'y a pas eu de rejets de cuves au mois de septembre,
- dans le registre radiologique en page ½, l'absence de valeurs α et β , le 20 septembre à la station de prélèvement atmosphérique ATMOS. Le prélèvement du 19 septembre en cette station s'est poursuivi jusqu'à la résolution technique du problème le 21 septembre. Une fiche d'écart a été ouverte dans le système qualité du SPRE.

Par ailleurs, en application de l'article 4.4.2 de l'arrêté du 7 février 2012 (arrêté INB), nous vous transmettons en annexe de ce document la seconde synthèse trimestrielle de l'année 2023.



Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marie FAUQUANT

Chef du Service de Protection contre les Rayonnements et de surveillance de l'Environnement

Christian BAILLY
Directeur du GEA/Paris-Saclay

Par délégation,
Fabien MOREL
Directeur délégué sécurité sûreté

Copies externes :

- MLYNARSKI Florian – CLI FAR
- YAGHI Carol – CLI FAR
- ASN Division d'Orléans
- ARS

Copies avec annexes sans PJ :

- P-SAC/Dir
- P-SAC/DDSS
- P-SAC/DSPS

Copies:

- P-SAC/CQSE
- P-SAC/CCSIMN
- P-SAC/DSPS/SPRE
- P-SAC/CME
- P-SAC/DSPS/SPRE/Coordinateur environnement

Annexe à la lettre réf : CEAP-SAC/DSPS/SPRE/2023-1129

Synthèse trimestrielle du registre pour les INB du CEA FAR

3^{ème} trimestre 2023

En application du II de l'article 4.4.2 de l'arrêté du 7 février 2012 (arrêté INB) fixant les règles générales applicables aux installations nucléaires de base (INB) du Code de l'environnement, l'article 5.1.2 de la décision environnement (Arrêté du 9 août 2013 portant homologation de la décision 2013-DC-0360 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juillet 2013 relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base) précise les informations à reporter dans la synthèse du registre. Cette synthèse de périodicité trimestrielle est à transmettre à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), à l'Agence Régionale de la Santé des Hauts-de-Seine et au service chargé de la police de l'eau.

Les limites réglementaires auxquelles sont soumises les INB sont référencées dans les arrêtés du 30 mars 1988 relatifs à l'autorisation de rejets d'effluents radioactifs liquides et gazeux par le CEA de Fontenay-aux-Roses ainsi que dans l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement du département des Hauts-de-Seine du 18 mai 2021 concernant l'émissaire 17 et dans la convention de raccordement du CEA au réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération Sud de Seine datée du 27 octobre 2015 concernant l'émissaire 55.

Les prévisionnels de consommation d'eau et des rejets des INB du CEA FAR ont été transmis à l'ASN par courrier référencé CEAP-SAC/CCSIMN/2023/034 du 19 janvier 2023.

Prélèvement d'eau

Les INB du CEA FAR n'effectuent pas de prélèvements d'eau de surface ou souterraine dans le milieu naturel.

Consommations d'eau

Les INB du CEA FAR utilisent pour leurs consommations propres des eaux provenant des réseaux de distribution d'eau potable. L'évolution des consommations mensuelles et la comparaison au prévisionnel sont reportées dans les registres mensuels.

A la fin du 3^{ème} trimestre 2023, aucune évolution notable n'est à signaler.

Rejets gazeux

L'évolution des rejets gazeux des INB du CEA Fontenay-aux-Rosés et la comparaison aux limites réglementaires et aux prévisionnels de rejets sont reportés dans les registres mensuels.

A la fin du 3^{ème} trimestre 2023, aucune évolution notable n'est à signaler.

Transferts liquides

Les INB du CEA FAR transfèrent leur effluents par bâchées vers l'égout urbain via les émissaires 17 et 55. Ces rejets ne peuvent s'effectuer qu'après autorisation préalable. Ces effluents cheminent vers la station d'épuration d'Achères avant rejet dans l'environnement.

Aucun dépassement des limites réglementaires prescrites par l'arrêté du 30 mars 1988 n'a été constaté au cours du trimestre. Leur évolution n'appelle pas de commentaire particulier.

Au niveau physico-chimique, les prescriptions appliquées pour les transferts de cuves sont celles figurant dans l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement du département des Hauts-de-Seine du 18 mai 2021 ainsi que dans la convention de raccordement du CEA au réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération Sud de Seine datée du 27 octobre 2015.

Surveillance de l'environnement

Les résultats de la surveillance de la radioactivité de l'environnement transmis dans le cadre des registres mensuels sont également habituellement disponibles sur le site du Réseau National de Mesure de la radioactivité de l'environnement (RNM) conformément à l'article 4.2.4.III de l'arrêté INB. Cet outil permet de suivre l'évolution pluriannuelle des paramètres surveillés pour chaque point de mesure.

Pour le 3^{ème} trimestre 2023, aucune valeur anormale n'est à noter dans le suivi des aérosols, des eaux de pluie, et des iodes atmosphériques. Les autres milieux surveillés tels les eaux de surface, les eaux souterraines, les végétaux, ainsi que la surveillance en continu dans les stations n'appellent pas de commentaire particulier.

Aucun résultat anormal concernant la surveillance de l'environnement n'est à signaler durant ce 3^{ème} trimestre 2023.

Evènements notables ou points particuliers

En juillet :

Il est à noter dans le registre physico-chimique en page ½ pour l'échantillon moyen journalier du 05/07 à l'émissaire 17, un rapport de biodégradabilité (DCO/DBO5) supérieur à la valeur seuil réglementaire de 2,5. Toutefois, les concentrations et flux de ces paramètres restent très en deçà des concentrations et flux maxima autorisés.

En aout :

Il est à noter dans le registre des rejets gazeux en page 2/3, l'absence de prélèvement du filtre « ambiance » 18 94 01 en semaine 33. Une fiche d'écart a été ouverte dans le système qualité du SPRE.

En septembre :

Il est à noter dans le registre physico-chimique en page ½ :

- dans le registre physico-chimique en page ½ :
 - à l'émissaire 17, pour l'échantillon moyen du 12/09/23, un rapport de biodégradabilité (DCO/DBO5) supérieur à la valeur seuil réglementaire de 2,5. Toutefois, les concentrations et flux de ces paramètres restent très en deçà des concentrations et flux maxima autorisés,
 - à l'émissaire 55, pour l'échantillon moyen du 12/09/23, un rapport de biodégradabilité (DCO/DBO5) supérieur à la valeur seuil réglementaire de 2,5. Toutefois, les concentrations et flux de ces paramètres restent très en deçà des concentrations et flux maxima autorisés,
- qu'il n'y a pas eu de rejets de cuves au mois de septembre,
- dans le registre radiologique en page ½, l'absence de valeurs α et β , le 20 septembre à la station de prélèvement atmosphérique ATMOS. Le prélèvement du 19 septembre en cette station s'est poursuivi jusqu'à la résolution technique du problème le 21 septembre. Une fiche d'écart a été ouverte dans le système qualité du SPRE.

A - RESULTATS DES MESURES D'ENVIRONNEMENT										
AIR										
Prélèvement	Activités volumiques αT βT mBq/m ³								Piaff Halogènes	
	ATMOS		BAGNEUX		CLAMART		FAR 2		Station ATMOS	
Date	αT	βT	αT	βT	αT	βT	αT	βT	Période prélevée	Activité en Iode 131 mBq/m ³ d'air
1	< 0,03	0,16	< 0,03	0,17	< 0,03	0,18	< 0,03	0,17	du 22/08 au 31/08	< 0,36
2	< 0,03	0,32	< 0,03	0,30	< 0,03	0,32	< 0,03	0,28	du 31/08 au 07/09	< 0,40
3	< 0,03	0,52	< 0,03	0,44	< 0,03	0,51	< 0,03	0,34	du 07/09 au 14/09	< 0,40
4	< 0,03	0,58	< 0,03	0,53	< 0,03	0,57	< 0,03	0,46	du 14/09 au 21/09	< 0,42
5	< 0,03	0,89	< 0,03	0,88	0,03	0,81	< 0,03	0,78		
6	< 0,03	0,97	< 0,03	1,0	< 0,03	1,0	< 0,03	0,96		
7	0,04	0,97	< 0,03	0,87	0,03	0,87	0,03	0,80		
8	0,04	1,5	0,05	1,5	0,07	1,5	0,06	1,3		
9	0,06	1,8	0,06	1,8	0,07	1,8	0,06	1,6		
10	0,06	1,7	0,05	1,7	0,06	1,7	< 0,03	1,6		
11	0,08	1,3	0,06	1,4	0,05	1,4	0,06	1,3		
12	0,05	0,55	0,06	0,60	0,03	0,58	0,04	0,56		
13	< 0,03	0,41	0,03	0,41	< 0,02	0,31	0,03	0,39		
14	< 0,03	0,43	< 0,03	0,37	< 0,03	0,41	< 0,03	0,40		
15	< 0,03	0,57	< 0,03	0,57	0,03	0,59	< 0,03	0,52		
16	< 0,03	0,87	< 0,03	0,83	< 0,03	0,79	< 0,03	0,71		
17	< 0,03	0,78	0,04	0,77	< 0,03	0,77	< 0,03	0,73		
18	< 0,03	0,42	< 0,03	0,42	< 0,03	0,43	< 0,03	0,34		
19	< 0,03	0,72	< 0,03	0,23	< 0,03	0,23	< 0,02	0,22		
20	*	*	< 0,03	0,30	< 0,02	0,31	0,04	0,30		
21	< 0,03	0,11	< 0,03	0,24	< 0,02	0,28	< 0,02	0,24		
22	< 0,03	0,07	< 0,03	0,07	0,03	0,11	< 0,02	0,08		
23	0,03	0,15	< 0,03	0,14	< 0,04	< 0,06	< 0,02	0,14		
24	< 0,04	< 0,06	< 0,04	< 0,06	< 0,04	< 0,06	< 0,03	< 0,05		
25	< 0,03	0,50	< 0,03	0,44	< 0,03	0,41	< 0,03	0,48		
26	0,06	0,92	0,04	0,96	0,05	0,92	0,06	1,2		
27	0,05	1,5	0,05	1,4	0,04	1,3	0,07	1,6		
28	< 0,03	0,29	< 0,03	0,34	< 0,03	0,31	0,04	0,42		
29	< 0,03	0,15	< 0,03	0,13	< 0,02	0,16	< 0,02	0,20		
30	< 0,03	0,16	< 0,03	0,16	< 0,02	0,16	0,04	0,20		
31										
MOYENNES MENSUELLES (mBq.m⁻³)	0,04	0,67	0,03	0,64	0,03	0,63	0,03	0,61		

Station ATMOS	
Période prélevée	Activité en Iode 131 mBq/m ³ d'air
du 22/08 au 31/08	< 0,36
du 31/08 au 07/09	< 0,40
du 07/09 au 14/09	< 0,40
du 14/09 au 21/09	< 0,42

Station FAR 2	
Période prélevée	Activité en Iode 131 mBq/m ³ d'air
du 22/08 au 31/08	< 0,34
du 31/08 au 07/09	< 0,47
du 07/09 au 14/09	< 0,45
du 14/09 au 21/09	< 0,66

Eau de pluie - Station ATMOS					
Période	Hauteur de pluie (mm)	Date de début de prélèvement	Activité volumique [Bq.L ⁻¹]		
			alpha	bêta	Tritium
1-8	0	/	/	/	/
8-15	15,1	01/09	< 0,01	0,08	< 3,1
15-22	30,8	15/09	< 0,02	0,09	< 3,2
22-01	0,4	/	/	/	/

Eau de pluie - Station FAR 2					
Période	Hauteur de pluie (mm)	Date de début de prélèvement	Activité volumique [Bq.L ⁻¹]		
			alpha	bêta	Tritium
1-8	0	/	/	/	
8-15	14,6	01/09	< 0,02	0,34	
15-22	36,8	15/09	< 0,02	< 0,03	
22-01	0,3	/	/	/	


EXPOSITION AMBIANTE du 04/09 au 3/10	
Lieu	Débit de dose en nSv/h
ENV 3	62
ENV 4	67
ENV 5	73
ENV 6	65
ENV 7	73
ENV 8	67
ENV 9	69
ENV 10	70
ENV 11	70
ENV 12	69
ENV 13	70
ENV 14	75
ENV 15	62
ENV 16	65
ENV 17	64

Activité dans les végétaux frais des stations de contrôle [Bq.kg ⁻¹ frais]				
Radionucléide	ATMOS	BAGNEUX	CLAMART	FAR 2
⁷ Be	16	26	30	29
⁴⁰ K	290	260	190	210
¹³⁷ Cs	< 0,25	< 0,32	< 0,28	< 0,23
²⁴¹ Am	< 0,35	< 0,44	< 0,40	< 0,31

Observations:
* A la station ATMOS, le filtre du 19/09 est resté sous la voie de prélèvement jusqu'au 21/09. Une fiche d'écart a été ouverte dans le système qualité du SPRE (FE 23-070).

Registre établi selon les prescriptions :
- de la convention de raccordement du CEA au réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération Sud de Seine du 27/10/2016
- de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement du département des Hauts-de-Seine du 01/03/2011
- des arrêtés du 30/03/88 relatifs à l'autorisation de rejet d'effluents radioactifs liquides et gazeux par le Centre d'études Nucléaires de Fontenay au Roses
Les résultats sont fournis en valeur centrée. Les déclarations de conformité sont rendues sans prise en compte des incertitudes de mesure.

Le Chef du Service de Protection contre les Rayonnement et de surveillance

Signature : 

B - RESULTATS DES MESURES D'ENVIRONNEMENT

EAUX DE SURFACE - RESURGENCES- NAPPE PHREATIQUES

Eau d'égouts				
Prélèvement		Activités Volumiques - Mensuel		
Lieu	Date	Act. vol.	Act. vol.	Tritium
		αT	βT	
		Bq / l	Bq / l	Bq / l
Egout urbain	01 au 30	0,06	0,78	8,7

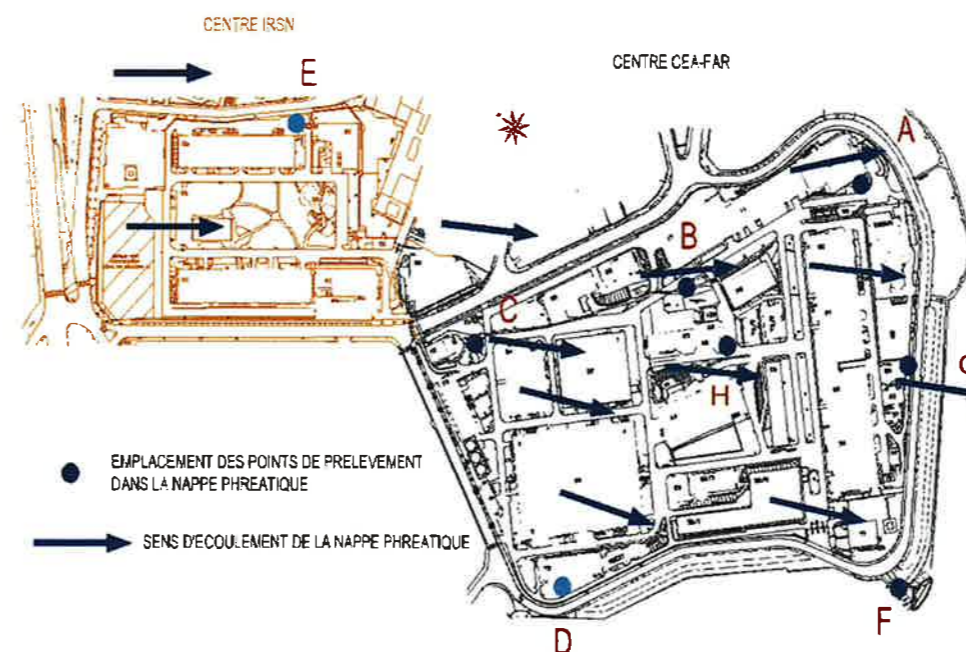
Eaux de résurgences					
Prélèvement		Activités Volumiques- Mensuel			
Lieu	Date	Act. vol.	Act. vol.	K ⁺	Tritium
		αT	βT		
		Bq / l	Bq / l	mg/L	Bq / l
Fontaine du Lavoir	5/9	0,18	0,31	10	< 2,9
Fontaine du Moulin	5/9	0,12	0,20	7,0	< 2,9
Fontaine de Venus	Annuel				

Nappes phréatiques							
Prélèvement		Activités Volumiques- Mensuel					
Lieu	Date	Act. Totale	Act. Totale	⁴⁰ K	Tritium	¹³⁷ Cs	²⁴¹ Am
		αT	βT				
		Bq / l	Bq / l	Bq/l	Bq / l	Bq / l	Bq / l
E	Annuel						
C	8/9	0,12	0,12	1,6	< 2,9	< 0,09	< 0,20
D	Annuel						
B	7/9	0,27	0,11	< 0,93	3,7	< 0,10	< 0,17
H	13/9	0,18	0,13	1,3	3,6	< 0,09	< 0,14
A	7/9	0,23	0,11	< 0,78	< 3,1	< 0,09	< 0,15
G	13/9	0,24	0,12	< 1,0	3,8	< 0,09	< 0,16
F	8/9	0,63	0,30	< 1,0	< 2,9	< 0,10	< 0,17

Eau de surface							
Prélèvement		Activités Volumiques - Mensuel ou Annuel					
Lieu	Date	Act. vol.	Act. vol.	⁴⁰ K	Tritium	¹³⁷ Cs	²⁴¹ Am
		αT	βT				
		Bq / l	Bq / l	Bq/l	Bq / l	Bq / l	Bq / l
Etang de Colbert	1/9	0,05	0,11	< 1,3	< 3,2	< 0,08	< 0,13
Etang de la Garenne	12/9	0,43	0,13	1,8	< 2,8	< 0,09	< 0,14
Etang de Villebon	12/9	< 0,02	0,08	< 0,09	< 2,8	< 0,08	< 0,14
Bois de Verrières	Annuel						
Parc de Monsouris	Annuel						
Parc de Sceaux	Annuel						

Boues Egout urbain						
Prélèvement		Activités Massiques Bq/kg - Mensuel				
Lieu	Date	αT	βT	⁶⁰ Co	¹³⁷ Cs	²⁴¹ Am
Egout urbain	1/9	290	460	< 0,41	1,0	1,5

Sédiments-sols									
Prélèvement		Activités Massiques Bq/kg sec - Trimestriel ou Annuel							
Lieu	Date	αT	βT	⁷ Be	⁴⁰ K	⁶⁰ Co	¹³⁷ Cs	²¹⁰ Pb	²⁴¹ Am
Etang de Colbert	18/9	770	1000	100	290	< 0,43	13	290	< 0,61
Etang de la Garenne	12/9	390	650	< 3,1	290	< 0,32	0,35	32	< 0,46
Etang de Villebon	12/9	400	560	< 3,1	250	< 0,28	1,5	33	< 0,43
Bois de Verrières	Annuel								
Parc de Monsouris	Annuel								
Parc de Sceaux	Annuel								



Observations

Registre établi selon les prescriptions :
 - de la convention de raccordement du CEA au réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération Sud de Seine du 27/10/2015
 - de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement du département des Hauts-de-Seine du 01/03/2011
 - des arrêtés du 30/03/88 relatifs à l'autorisation de rejet d'effluents radioactifs liquides et gazeux par le Centre d'études Nucléaires de Fontenay au Roses
 Les résultats sont fournis en valeur corrigée. Les déclarations de conformité sont rendues sans prise en compte des incertitudes de mesure.

Le Chef du Service de Protection contre les Rayonnements et de Surveillance de l'Environnement

Signature

C - MAINTENANCE ET ETALONNAGE DES APPAREILS DE MESURE

Type de contrôle	APPAREIL	DATE		Observations
		CEP	Etalonnage	
Activité volumique alpha et bêta des poussières atmosphériques et irradiation	BFSAB ATMOS			
	BFSAB Bagneux			
	BFSAB Clamart			
	BFSAB FAR 2			
Surveillance en temps réel de l'activité dans l'égoût urbain	COBENADE	28/9		Conforme
	Sonde pH du 17, 55 et EU	8/9		Conforme
Surveillance en temps réel des rejets gazeux	Sonde gamma du 17 et 55	28/9		Conforme
	Bâtiment 18 tranche 1	22/9		Conforme
	Bâtiment 18 tranche 2	22/9		Conforme
	Bâtiment 18 tranche 3	22/9		Conforme
	Bâtiment 18 tranche 4	22/9		Conforme
	Bâtiment 10	13/9		Conforme
	Bâtiment 50	13/9		Conforme
	Bâtiment 53	12/9		Conforme
	Bâtiment 56	12/9		Conforme
	Bâtiment 52	18/9		Conforme

Observations

Les REP ont été portés à jour et les données de mesure sont à jour. En copie, voir l'annexe 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Arrêté et transmis à l'ASN le 21/11/23

Le Chef du Service de Protection contre les Rayonnements et l'Environnement

Signature

Le Directeur du Centre

Signature et cachet :

André Legrand, Fabrice Morel - Directeur Régional Sécurité

BILAN DES ACTIVITES REJETEES	PARAMETRES NUCLEAIRES														
	AUTRES EMETTEURS Beta Gamma										EMETTEURS Alpha				
	3 H	14 C	137 Cs	60 Co							$\Sigma \beta\gamma$	241 Am			$\Sigma \alpha$
	FAR Bat 10 INB 166														
Total mensuel															
Cumul depuis le 1er janvier(MBq)	2,18E-01		4,01E-03								4,01E-03	4,94E-03			4,94E-03
	FAR Bat 50 INB 166														
Total mensuel															
Cumul depuis le 1er janvier(MBq)	9,50E-02		6,00E-04								6,00E-04	4,25E-04			4,25E-04
	FAR Bat 18 INB 165														
Total mensuel															
Cumul depuis le 1er janvier(MBq)	2,17E+00		3,60E-02								3,60E-02	1,44E-01			1,44E-01
	TOTAL BATIMENTS														
Total mensuel															
Cumul depuis le 1er janvier(MBq)	2,48E+00		4,06E-02								4,06E-02	1,49E-01			1,49E-01
% limites annuelles											1,01E-04				1,49E-02

Observations :

Il n'y a pas eu de rejets de cuve au mois de septembre.

Registre établi selon les prescriptions :

- de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement du département des Hauts-de-Seine du 18 mai 2021
- de la convention de raccordement du CEA au réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération Sud de Seine du 27/10/2015
- des arrêtés du 30/03/88 relatifs à l'autorisation de rejet d'effluents radioactifs liquides et gazeux par le Centre d'études Nucléaires de Fontenay au Roses

Les résultats sont fournis en valeur centrée. Les déclarations de conformité sont rendues sans prise en compte des incertitudes de mesure.

Le Chef du SPRE (paraphe) :




BILAN DES ACTIVITES REJETEES	PARAMETRES CHIMIQUES															
	MES	DCO	DBO5	NTK	Ptot	IH	F-	Fe + Al	Cu	Zn	Ni	Pb	Cr	Cd	CN-	
	FAR Bat 10 INB 166															
Total mensuel (Kg)																
Cumul depuis le 1er janvier(Kg)	4,76E-01	6,84E-01	6,00E-01	1,49E-01	5,82E-02	2,40E-03	3,63E-03	3,68E-02	3,80E-03	4,02E-02	6,45E-04	4,74E-04	4,80E-04	5,43E-05	2,40E-04	
	FAR Bat 50 INB 166															
Total mensuel (Kg)																
Cumul depuis le 1er janvier(Kg)	5,00E-02	1,00E-01	1,25E-01	5,00E-03	2,35E-03	5,00E-04	1,15E-03	1,50E-03	2,40E-04	1,80E-03	1,30E-04	5,00E-05	1,00E-04	1,00E-05	5,00E-05	
	FAR Bat 18 INB 165															
Total mensuel (Kg)																
Cumul depuis le 1er janvier(Kg)	4,71E+00	4,56E+00	5,43E+00	4,57E-01	9,75E-01	4,32E-02	2,17E-02	1,90E-01	3,07E-02	3,46E-02	6,27E-03	5,81E-03	4,90E-03	4,34E-04	2,17E-03	
	TOTAL BATIMENTS															
Total mensuel (Kg)																
Cumul depuis le 1er janvier(Kg)	5,24E+00	5,34E+00	6,15E+00	6,11E-01	1,04E+00	4,61E-02	2,65E-02	2,28E-01	3,47E-02	7,66E-02	7,04E-03	6,33E-03	5,48E-03	4,98E-04	2,46E-03	
% limites annuelles																

Observations:

Il n'y a pas eu de rejets de cuve au mois de septembre.



Arrêté et transmis 2 pages et 0 annexes à l'ASN le 21/09/2023

Le Chef du Service de Protection
contre les Rayonnements et de
surveillance de l'Environnement

Signature :

Le Directeur du Centre

Par délégation Fabien MORÉ
Directeur Délégué Sécurité Sûreté

Signature et cachet :